



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

**ARRETE n°208
Portant autorisation des centres de vaccination contre la covid-19
dans le département des Bouches-du-Rhône**

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.3131-1 et L.3131-8 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

VU la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

VU la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le décret n°204-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence – Alpes – Côte d'Azur à compter du 15 janvier 2019 ;

VU le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'arrêté modifié du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU l'avis en date du 12 juillet 2022 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

CONSIDERANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que la campagne de vaccination permet de répondre à l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDERANT que le décret n°2921-10 du 7 janvier 2021 prévoit que « La vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé ;

CONSIDERANT que l'arrêté modifié du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire prévoit, en son article 5, VIII ter, que « la vaccination peut être assurée dans des centres et par des équipes mobiles désignés à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé. Elle peut également être assurée, avec la participation de moyens militaires, dans les centres de vaccination. »

CONSIDERANT que l'évolution de la situation épidémique sur le territoire national nécessite d'adapter l'offre de vaccination sur le département des Bouches-du-Rhône ;

CONSIDERANT que conformément à la stratégie d'évolution du maillage des centres de vaccination définie par l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, la fermeture de certains centres de vaccination et de certaines équipes mobiles de vaccination apparaît justifiée et la pérennisation d'autres fondée.

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les structures listées en annexe 1 sont désignées comme centres de vaccination pour assurer la campagne de vaccination contre la covid-19, en application des dispositions du décret n°2021-10 du 7 janvier 2021.

ARTICLE 2 : Les centres de vaccination listés en annexe 2 sont fermés à compter de la date précisée dans ladite annexe.

ARTICLE 3 : L'arrêté n°0129 du 10 mai 2022 portant autorisation des centres de vaccination contre la covid-19 dans le département des Bouches-du-Rhône est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 12 juillet 2022

Pour le préfet,
La directrice de cabinet

SIGNE

Florence LEVERINO

Annexe 1

Liste des centres de vaccination et équipes mobiles de vaccination autorisés pour assurer la campagne de vaccination contre la covid-19 dans le département des Bouches-du-Rhône

Dénomination du dispositif de vaccination	Identification de la structure porteuse	Adresse de la structure porteuse	Dispositif autorisé	Représentant légal de la structure porteuse	Adresse du centre de vaccination	Commune
Centre de vaccination de la ville d'Aix-en-Provence / CPTS Aix Ste Victoire	Ville d'Aix-en-Provence	Hôtel de ville, Place de l'Hôtel de ville, 13100 Aix-en-Provence	Centre de vaccination	Madame Sophie JOISSAINS	3 avenue Paul Cézanne, 13100 Aix-en-Provence	AIX-EN-PROVENCE
	CPTS Aix Ste Victoire	10 rue Maître Peloutier Bât B, L'Espigoulier, 13540 PUYRICARD	Equipe mobile de vaccination	Dr Gaëtan GENTILE		
Equipe mobile du centre de vaccination d'Arles	Ville d'Arles	Hôtel de ville, Place de la République, 13200 Arles	Equipe mobile de vaccination	Monsieur Patrick DE CAROLIS		ARLES
Hôpital de la Timone (AP-HM)	Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille Inter-CPTS Marseille	80, rue Brochier 13354 Marseille cedex 04	Centre de vaccination	Monsieur François CREMIEUX	Hall Timone 2 264 Rue Saint-Pierre 13005 Marseille	MARSEILLE
Centre de vaccination de l'Hôpital Européen	Hôpital Européen	6 Rue Désirée Clary 13003 Marseille	Centre de vaccination Equipe mobile de vaccination	Madame Sophie DOSTERT	Consultations médicales NEOLIS - 106 Bd de Paris, 13003 Marseille	MARSEILLE

Hôpital Clairval - Centre de soins urgents	Hôpital privé Clairval	317 Boulevard du Redon 13009 Marseille	Centre de vaccination	Monsieur Cyril Szymkowicz	317 Boulevard du Redon 13009 Marseille	MARSEILLE
Centre de vaccination Carrefour le Merlan	SELAS SYNLAB Provence	93 avenue des Caillols 13012 Marseille	Centre de vaccination	Dr Sofiane BENHABIB	Parking niveau centre commercial Le Merlan, Avenue Prosper Mérimée, 13014 Marseille	MARSEILLE
Centre de vaccination de la Ville de Marseille	Ville de Marseille Inter-CPTS Marseille	Hôtel de Ville, Place Villeneuve de Bargemon, 13002 Marseille	Centre de vaccination	Monsieur Benoît PAYAN	Rue Fontaine d' Arménie 13001 Marseille	MARSEILLE

Annexe 2

Liste des centres de vaccination autorisés à déployer la campagne de vaccination contre la Covid-19 dans le département des Bouches-du-Rhône dont la fermeture est actée par le présent arrêté

Dénomination du centre de vaccination	Identification de la structure porteuse	Adresse de la structure porteuse	Représentant légal de la structure porteuse	Adresse du centre de vaccination	Commune	Fermeture
IHU - Méditerranée Infection	Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille CPTS Vitale Santé	80, rue Brochier 13354 Marseille cedex 05 Centre médical MEDICA 10 68 boulevard Icard 13010 MARSEILLE	Monsieur François CREMIEUX Monsieur Alexandre MAURIN	19-21 Boulevard Jean Moulin, 13005 Marseille	MARSEILLE	31/05/2022